

## 1. LA MISSION GENERALE DE L'APCEM

L'APCEM dans sa mission générale poursuit les objectifs suivants :

1. Mettre en pratique le mandat suprême de Jésus-Christ allez partout dans le monde et faites de toutes les nations mes disciples.
2. Promouvoir les actions visant à lutter contre la division spirituelle et physique de communautés chrétiennes victimes d'oppressions,
3. Assainir la doctrine Pentecôtiste en tant que membre du Corps du Christ.
4. Assister les appuis spirituels et humanitaires aux victimes des problèmes spirituels et conflits physique et des catastrophes naturels.
5. Contribuer à l'écriture et lecture dans les fiefs des adultes et de la jeunesse.
6. Promouvoir l'assistance sociale par la création des établissements des maisons des transits hospitaliers, écoles, hôpitaux, cliniques, centres de santé etc.
7. Accomplir la philosophie de son existence

## 2. LA MISSION INTERNATIONALE DE L'APCEM

- a. L'APCEM dans sa mission internationale œuvrera avec toutes les organisations pentecôtistes qui a les mêmes objectives à travers son assemblée du synode spirituel international qu'est constitué de l'assemblée planétaire triennale c.-à-d. de trois chambres :
  - Chambre de l'exécutif mondiale pentecôtiste
  - Chambre nationale de surintendant Généraux
  - Chambre d'orientation juridique internationale
- b. Compositions du synode spirituelle internationale se compose de :
  - Le surintendant international général
  - Le surintendant international de l'héritage pentecôtiste
  - Le surintendant international des sages, ex-official et missionnaires
  - Le surintendant international de l'administration générale
  - Le surintendant international chargé des affaires doctrinal
  - Le surintendant international de la mission diplomatique et relation publique
  - Le surintendant international du conseil aux comptes et patrimoines
  - Le surintendant international de développement et projets sociaux

### 3. LA MISSION COLLABORATRICE DE L'APCEM AU TIERS

- A. N'est pas être œcuménique corporelle mais spirituelle
- B. Ne fait pas part dans les dialogues interconfessionnels mais dans des dialogues de construction et des promotions de paix et réconciliation socio-culturelle pour le bien de la communauté et la relation fraternelle chrétienne
- C. N'est pas être dans les activités inter-politiques sans accord du gouvernement en place,
- D. N'est pas être dans des conflits ethniques, racial, culturelle, politique etc.

Les membres qui désire collaborer avec les tiers doit obtenir un avis favorable du Conseil Spiritual

### 4. LE DROIT DE LA MISSION ET AUTONOMYDE L'APCEM

- 1• Le statut juridique de l'APCEM est celui d'un organisme autonome ayant une succession perpétuelle et une existence légale indépendante de ses membres,
- 2• L'APCEM a le droit de posséder des biens et de poursuivre et d'être poursuivi en son propre nom,
- 3• Le statut et les règlements de l'APCEM sont là pour maintenir et promouvoir le bon ordre de l'APCEM.